

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 1 4 OCT. 2024

À Guic ID: 027-242700607-20241007-2024\_0414-DE

RECU LE 16 JUIL. 2024

MONSIEUR JEAN PAUL LEGENDRE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU NEUBOURG 4 BIS CHEMIN SAINT CÉLERIN - BP 47 27110 LE NEUBOURG

Objet : Modification du périmètre du SETOM de l'Eure Intégration de 15 communes du territoire de l'INSE

Référence: APB/DH/KC/2024-132

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la demande de transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SETOM de l'Eure, des 15 communes du territoire de l'INSE non encore intégrées au périmètre du SETOM, et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT, le comité syndical du SETOM a délibéré le 4 juillet sur la modification de ses statuts en son article 1 relatif à son périmètre.

En conséquence, il est demandé à chaque EPCI adhérent de délibérer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois.

Vous trouverez en pièce jointe copie de cette délibération n°2024-1929 ainsi que le projet des nouveaux statuts du SETOM.

Dans l'attente de recevoir copie de la délibération de votre collectivité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Alain PETITBON

Président du SETOM

/ AFFAIRE SUIVIE PAR:

Didier HOUILLON Directeur Général

d.houillon@setom.fr

Des Services

02 32 23 47 47